

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 4 juillet 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_085 - ADMINISTRATION GENERALE RAPPORT SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - ACTIONS ENTREPRISES

La Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté a examiné les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et la politique d'accueil du jeune enfant portant sur les exercices 2018 et suivants.

Au terme de ce contrôle, et des réponses qui ont été apportées par la Communauté de Communes, la Chambre Régionale des Comptes a notifié son rapport d'observations définitives le 22 avril 2024.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024 et a donné lieu à un débat.

Une délibération DEL2024_055 administration générale contrôle de la chambre régionale des comptes – rapport d'observations définitives exercices 2018 et suivants atteste de la présentation du rapport et de la tenue du débat qui a suivi.

A l'issue de celui-ci, le conseil communautaire, à l'unanimité, a pris acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Grand Charolais et de l'accueil du jeune enfant sur les exercices 2018 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.

Conformément à l'article L.243-9 du Code des juridictions financières le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais doit présenter, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives en conseil communautaire, dans un rapport, les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.

Ledit rapport est joint en annexe. Les annexes visées dans le rapport sont disponibles sur le lien suivant compte tenu de leur volume :

<https://drive.google.com/drive/folders/1sg3lwIaEubyhcCJjIwRCMbXnln0enCyC?usp=sharing>

Ce rapport doit être communiqué à la Chambre Régionale des Comptes qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui ont été transmis.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté sur les comptes de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et sa politique d'accueil du jeune enfant portant sur les exercices 2018 et suivants notifié le 22 avril 2024,

Vu la délibération n°DEL2024-055 du 1^{er} juillet 2024 relatif à la présentation du rapport précité et la tenue du débat afférent en conseil communautaire,

Vu l'article L.243-9 du Code des juridictions financières relatif à la présentation, dans un rapport, au conseil communautaire, du suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes formulées dans son rapport d'observations définitives,

Vu le rapport de suivi joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 24 juin 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 10 juin 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De prendre acte du rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes formulées dans son rapport d'observations définitives annexé à la présente délibération ,**
- De transmettre la présente délibération et le rapport de suivi à la chambre régionale des comptes,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 50	Votants : 63

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Michelle BONNOT, Patrick BOUILLON, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Martine DESPLANS, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Louis ACCARY à Anne DEGRANGE, Céline BIJON à Béatrice LECONTE, Éric BOURDAIS à Jacky COMTE, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Thierry DESJOURS à Nicole GEORGES, Paul DUMONTET à Gérald GORDAT, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Anne-Thérèse BLANCHARD, Daniel THERVILLE à Philippe AUMEUNIER

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Thierry AUCLAIR, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Cédric FRADET, Stéphane JOURNET, Emmanuel REY, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 10 juillet 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais